

BALISES CONCERNANT LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE POUVANT ÊTRE OFFERT À VOTRE ENFANT

DIFFÉRENTS SERVICES POUR DIFFÉRENTES SITUATIONS

Si votre enfant doit s'absenter ou être retiré de l'école en lien avec la COVID-19, voici un tableau résumant les différents services d'accompagnement pédagogique qui s'appliqueront en fonction de sa situation.

ABSENCES RELIÉES À LA COVID-19	CONSIGNES À SUIVRE	MOMENT DU RETOUR À L'ÉCOLE
1. Votre enfant a reçu un résultat POSITIF au test de dépistage COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> • Suivez les directives données par la Santé publique; • Restez à la maison selon les directives reçues par la Santé publique; • Avisez la direction de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moment déterminé par la Santé publique; • Au retour de votre enfant à l'école, vous devez nous faire parvenir le formulaire suivant complété : « Formulaire d'engagement du parent pour le retour d'un enfant à l'école ».
2. Votre enfant a été en contact direct avec une personne qui a la COVID-19 à l'extérieur de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquez avec la Santé publique; • Suivez les directives données par la Santé publique; • Restez à la maison selon les directives reçues par la Santé publique; • Avisez la direction de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moment déterminé par la Santé publique; • Au retour de votre enfant à l'école, vous devez nous faire parvenir le formulaire suivant complété : « Formulaire d'engagement du parent pour le retour d'un enfant à l'école ».
3. Votre enfant a été en contact direct avec une personne qui a la COVID-19 à l'école	<ul style="list-style-type: none"> • La direction communiquera avec la Santé publique et vous avisera par la suite; • Suivez les directives données par la Santé publique; • Restez à la maison selon les directives reçues par la Santé publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Moment déterminé par la Santé publique; • Au retour de votre enfant à l'école, nous pourrions vous demander de nous faire parvenir le formulaire suivant complété : « Formulaire d'engagement du parent pour le retour d'un enfant à l'école ».

<p>4. Votre enfant est en attente de résultat suite à un test de dépistage COVID-19</p>	<p>Avec symptômes ou sans symptômes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avisez la direction de l'école; • Restez à la maison en attente du résultat. <p>Si le résultat est négatif, votre enfant peut revenir à l'école:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 48 heures après la résolution de la fièvre (sans prise de médicaments); <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 24 heures après une amélioration significative des autres symptômes. <p>Si le résultat est positif:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivez les directives données par la Santé publique (voir no. 1 plus haut dans le tableau). 	<ul style="list-style-type: none"> • Moment déterminé par la Santé publique; • Au retour de votre enfant à l'école, nous pourrions vous demander de nous faire parvenir le formulaire suivant complété : « Formulaire d'engagement du parent pour le retour d'un enfant à l'école ».
<p>5. Votre enfant a un ou des symptômes, mais n'a pas passé de test de dépistage COVID-19</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Observez l'évolution des symptômes pendant au moins 24h; • Consultez l'Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 disponible en ligne et suivez les indications données. 	
<p>POUR L'ENSEMBLE DES SITUATIONS PRÉCÉDENTES, VOICI LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE OFFERT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève gardera contact avec son ou ses enseignants et recevra des travaux via la plateforme en ligne <i>Classroom</i>. L'enseignant pourrait fournir, par exemple, une planification hebdomadaire comprenant des travaux et des leçons ou simplement des travaux liés à une matière précise que l'élève pourra effectuer à la maison de façon autonome. 		

ABSENCES RELIÉES À LA COVID-19	CONSIGNES À SUIVRE	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE OFFERT
<p>6. Votre enfant, ou un membre de votre famille immédiate, a une condition justifiant qu'il soit scolarisé à la maison.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignement à distance sera offert sur réception d'un billet médical mentionnant qu'il y a un danger pour l'enfant ou pour un membre de la famille en lien avec la COVID-19; • Avisez la direction de l'école et envoyez une copie du billet médical. 	<ul style="list-style-type: none"> • Votre enfant aura droit au service d'enseignement à distance; • En fonction de leurs vulnérabilités respectives, les élèves qui fréquentent notre école n'ont pas la capacité de suivre les seuils établis par le ministère de l'Éducation. À cet effet, les activités d'enseignement à distance doivent être adaptées pour répondre aux besoins de l'élève. C'est dans le cadre de l'analyse de ses besoins, effectuée à travers la démarche du plan d'intervention, que nous ciblerons les objectifs à prioriser et que nous évaluerons les différentes interventions à mettre en place pour assurer la progression de l'élève; • L'équipe de soutien pédagogique à distance entrera en communication le plus rapidement possible avec vous.
<p>7. Votre enfant fait partie d'une classe qui doit être placée en retrait préventif à la demande de la Santé publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La direction communiquera avec vous; • Suivez les directives données par la Santé publique; • Restez à la maison selon les directives reçues par la Santé publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le temps du retrait préventif prévu, différents scénarios concernant l'accompagnement pédagogique pourront s'appliquer; • La direction communiquera avec vous.

Direction de santé publique : 1 877 644-4545

Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>